

Plan de déneigement des Bons Villers

1. Introduction

Chaque hiver, la Belgique est confrontée à un nombre variable d'épisodes de neige et de verglas. Bien que totalement naturel et saisonnier, ces événements sont sources de stress et d'embarras pour la mobilité de nos citoyens. La Commune des Bons Villers a décidé de vous expliquer le dispositif mis en place en cas de gel, de givre, d'événements neigeux et/ou verglaçants. Il s'agit du **Plan déneigement des Bons Villers**. Nous espérons que le plan apportera les réponses à vos questions, et surtout, une bonne compréhension des possibilités et des limites de notre service.

Pour bien comprendre ce plan, il faut connaître les caractéristiques de notre territoire. Il est traversé par 148 kilomètres de voiries :

- La Commune des Bons Villers gère 136 kilomètres de voiries ;
- La Région wallonne s'occupe de 12 kilomètres de voiries à savoir :
 - La chaussée de Bruxelles, sur le tronçon de Frasnes-lez-Gosselies (N005), le contournement qui traverse notre commune (N5) et la N567 à Mellet (rue de Fleurus, rue E. Solvay et avenue Stassart) ;
 - Elles sont gérées et déneigées par le Service Public de Wallonie (ancien MET), et ce sous sa responsabilité. En cas de problèmes sur ces routes, la Commune joue le rôle de relais vers Service Public de Wallonie.

Ce plan consiste à coordonner toutes les mesures à prendre par la Commune et les citoyens lors d'un événement hivernal ! Toutes ces mesures ont été rédigées, clarifiées et elles sont disponibles par tous.

2. Les services communaux

2.1. Les moyens communaux

La coordination du plan de déneigement s'effectue par le responsable travaux, en concertation avec l'Echevin des travaux :

- Equipements et moyens humains communaux :
 - Une équipe « camion trémie¹ » (avec 7 tonnes de sel) : 2 ouvriers (chauffeur et accompagnateur). A noter qu'entre octobre à avril, un service de garde hivernal nocturne est mis en place ;
 - Trois équipes « tracteurs » avec lame : 1 chauffeur par tracteur dont 1 avec trémie et une réserve d'1,3 T. Le tracteur permet de passer sur les voiries plus étroites ;

¹ Entonnoir en forme de pyramide renversée qui permet de déverser une substance à traiter.

L'utilisation des lames ne peut pas se faire dans tous les cas : les lames sont inutilisables lorsque la couche neigeuse n'atteint pas une certaine épaisseur. En effet, si nous « descendons » nos lames trop à ras de la voirie, nous risquons de les briser ou de dérouter le véhicule par un obstacle au sol comme une bouche d'égout, un ralentisseur, une épaisse plaque de glace ...

- Deux équipes camionnettes (avec 0,5 tonne de sel) : 2 ouvriers par camionnette. Ces deux équipent s'occupent principalement de l'accès aux bâtiments communaux, aux écoles et aux lieux fréquentés (exemples : églises en cas d'enterrements) ;
- Trois équipes « véhicules » : 2 ouvriers par véhicule, en soutien des autres équipes.
- Equipements et moyens humains externes :
 - Opérateur externe : un tracteur avec lame et trémie ;
 - Des agriculteurs : sur base d'une liste de contacts préétablie.

En fonction des conditions météorologiques, ces différentes équipes sont mises à disposition. Ainsi, en cas d'événements extrêmes, tous les membres du service des travaux sont employés au service de déneigement. Ils se relaient jours et nuits pour assurer, au mieux, votre sécurité et votre confort.

- Moyens matériels :
 - Sel : la Commune possède :
 - Un stock de sel important (budget annuel de +/-9.500 € pour l'acquisition de sel de déneigement) ;
 - Un contrat d'approvisionnement rapide en sel via un marché stock conclu avec un fournisseur reconnu. Ainsi, une pénurie éventuelle de sel semble écartée ;
 - Application météo professionnelle : Afin d'objectiver et de prévoir les sorties de nos équipes du service travaux, la Commune utilise une application qui permet grâce aux prévisions routières locales de planifier au mieux nos interventions. Cette application est gérée par notre responsable du service travaux qui décide ou non des sorties.

2.2. Les circuits communaux

Pour assurer le meilleur service possible, avec les moyens dont nous disposons, les équipes communales ont définis circuits routiers, en fonction des priorités et des conditions météorologiques. Quatre 4 circuits sont identifiés, dont les rues se retrouvent ci-dessous :

- Le circuit jaune (ou circuit de prévention) : il reprend les passages « à risques » en vue d'un épisode de gel, de givre et/ou de verglas. Il s'agit principalement de passages pavés,

de côtes, de ronds-points et d'endroits sensibles (au vent, par exemple). Ce circuit dure 1h30.

- Le circuit vert : il reprend les voiries de transit et prioritaires, à savoir les rues empruntées par les bus, les entrées et les sorties de village, les accès aux bâtiments publics, les écoles et les lieux fréquentés. Cette liste a été faite de manière la plus objective possible par le responsable travaux sur base de l'expérience des différents épisodes hivernaux précédents. Ce circuit dure 3h30. Ceci explique pourquoi un camion qui est passé devant chez vous ne repassera peut-être pas avant plusieurs heures, et ce même s'il neige entre-temps. Attention, en fonction des épisodes hivernaux, il arrive souvent qu'une fois le circuit vert terminé, il faille recommencer la même tournée ! Ce circuit est effectué par l'équipe « camion trémie » ;
- Le circuit bleu : il reprend le circuit vert auquel on ajoute les voiries secondaires. Ce circuit dure 6h30. Ce circuit est fait par l'équipe « camion trémie » et les trois équipes « tracteurs » avec lames. Ainsi, les 4 équipes motorisées se partagent le circuit.
- Le circuit rose : il reprend la totalité du réseau routier communal. Ce circuit n'est quasiment jamais fait (beaucoup de chemins de remembrements peu fréquentés) et dure 11h30 au total.

Le trajet de l'équipe « camion trémie » est vérifiable, en temps réel, par satellite. A la demande, nos services peuvent objectiver s'il y a eu passage ou pas. En effet, certaines personnes ne voient pas le camion alors qu'il est passé parfois à deux ou trois reprises. Les tracteurs ne sont pas équipés de ce dispositif.

La vitesse de nos véhicules et la quantité de sel épandu varient selon les conditions météorologiques. Plus le véhicule circule rapidement, moins il y aura de sel épandu (dispersion plus grande).

2.3. Contacteur l'Administration communale

Votre aide nous est précieuse lorsque certains d'entre vous nous informent, avec courtoisie, des endroits qui sont délicats ou qui nécessitent une intervention urgente. Nous vous en sommes reconnaissants car nous ne pouvons être partout et informés de tout. Votre appel, en ce sens, sera toujours le bienvenu et profitable à tous.

Le secrétariat du service travaux est accessible pendant les heures d'ouverture du bureau au 071/858.116.

Notre service travaux est flexible ! En fonction des conditions météo sur le terrain, des boucles supplémentaires peuvent être réalisées en cours de circuit mais cette possibilité offerte par la Commune doit respecter certaines conditions :

- Les circuits prioritaires doivent être terminés ;
- La route en question doit avoir un minimum de passage routier : **l'effet du sel sur une voirie ne fonctionne que si les roues des véhicules mélangent le sel avec la neige et/ou le verglas**. Dès lors, salez une rue avec peu de charroi ne sert à rien ! A noter également que notre Commune essaye d'utiliser le sel de façon parcimonieuse pour 3 raisons :
 - Environnementales : Le sel, utilisé pour faire fondre la neige, se retrouve ensuite dans les sols et les eaux, ce qui bouleverse les écosystèmes ;
 - Dégâts des revêtements : le sel attaque les rues et peut former des nids de poule au printemps ;
 - Économiques : la Commune réserve annuellement 9.500 € pour l'acquisition du sel ;
- La température du sol : au plus il gèle et au moins le sel est performant. C'est pourquoi, un pré-salage est effectué. Selon les spécialistes, sa performance est moindre à partir de -6°C.

3. Les conseils de circulation pour les citoyens

3.1. La prévoyance

Les épisodes hivernaux sont, généralement, prévus à l'avance par les différentes météo diffusées par les canaux classiques d'information (télévision, radio, presse, internet). Lorsque ces événements sont anticipés, il peut être judicieux de se demander si son déplacement est réellement nécessaire ou s'il ne peut pas être différé dans le temps (partir au travail plus tôt/tard ou faire du télétravail).

Si cela n'est pas possible, il est essentiel que votre véhicule soit en parfait état de fonctionner et qu'il ait été entretenu pour passer l'hiver sereinement.

3.2. Les pneus

Bien que non obligatoire en Belgique, les pneus hiver ou neige sont vivement recommandés lors de la période hivernale. Ces pneus neige sont d'ailleurs obligatoires dans nos pays voisins (Luxembourg et Allemagne). Ils sont composés d'une gomme plus tendre, prévue pour accrocher sur la neige ... et pour que celle-ci n'y adhère pas. Lorsque la température est inférieure à 7°C, les pneus ordinaires commencent à perdre leur élasticité. La traction est alors réduite. Les pneus d'hiver, eux, conservent leur élasticité à des températures bien inférieures.

Plus le pneu s'use, plus la traction diminue. Il est donc déconseillé de conduire dans la neige avec des pneus dont la dégradation se rapproche du repère d'usure de la semelle.

Pour rouler sur la neige, la pression des pneumatiques doit être la même que celle préconisée par les constructeurs pour rouler sur autoroutes.

On ne confondra pas les pneus neige et les pneus cloutés. Ceux-ci sont conçus pour le verglas et sont inutiles sur neige. Il est strictement interdit de rouler avec des pneumatiques de ce type sur route faiblement ou pas enneigée.

3.3. La conduite

Le secret d'une conduite sûre sur la neige et les routes glissantes, c'est la prudence, la douceur, la souplesse et l'anticipation. Donc pas de coup de volant, d'accélération, d'embrayage, de frein!

La distance de freinage sur routes glissante est beaucoup plus longue. Il faut donc fortement modérer sa vitesse et accroître considérablement la distance de sécurité, porter le regard dans la direction où l'on souhaite aller et anticiper.

Sur la neige, il vaut mieux démarrer en 2^{ème} en donnant le moins de gaz possible pour que les roues ne dérapent pas.

Si les roues bloquent au moment du freinage, la voiture va devenir incontrôlable. Il faut alors lâcher les freins et freiner par à-coups ; le véhicule peut ainsi être contrôlé. Il ne faut pas utiliser cette technique lorsque la voiture est équipée d'un système ABS. Celui-ci empêche justement le blocage des roues et assure un contrôle permanent du véhicule.

On conseille d'écouter les radios d'informations et les stations d'information locale. Avant votre départ, préparez soigneusement votre itinéraire !

3.4. Sur le parking

Lorsque vous mettez en stationnement votre véhicule sur un parking extérieur, assurez-vous de bien relever les essuie-glaces de manière à ce que les chutes de neige ne les cassent pas.

Pour ne pas avoir de problème de serrures ou de joints de portières gelées, il faut les graisser avec de la graisse silicone. Il faut garder chez soi (hors du véhicule !) une bombe de produit pour dégeler la serrure.

Lorsqu'on est bloqué sur un parking, il faut pousser la voiture en imprimant un mouvement de balancier pour que le véhicule sorte des ornières.

3.5. Bloqué sur la route

Si vous circulez sur des routes enneigées, il vous est conseillé d'avoir toujours dans votre véhicule de quoi vous nourrir, boire et vous couvrir (couverture) au cas où vous seriez bloqué. Il faut également disposer de suffisamment de carburant pour ne pas tomber en panne et pouvoir utiliser le chauffage du véhicule.

3.6. Les responsabilités de citoyens

En cas de chute de neige, il est de votre responsabilité de **dégager le trottoir** devant votre maison ou immeuble. En cas de verglas, répandez du sable ou du sel. Les propriétaires sont **personnellement responsables** de tout accident pouvant survenir.

Il est interdit de dépasser les engins de salage et de déneigement lorsqu'ils sont en action.

Les véhicules qui se stationnent sur la route, même partiellement, sont des obstacles au passage de nos lames. Dans certains cas, ils nous empêchent de déneiger l'un ou l'autre tronçon de rue.

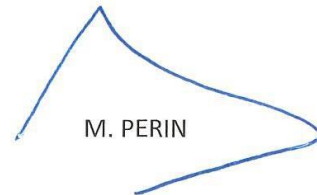
Par le Collège,

Le Directeur Général,


B. WALLEMACQ



Le Bourgmestre,


M. PERIN

Annexe :
listes des rues par circuit

Circuit 0 (A)	
Ordre	Rues
1	Rue Sart Dames Avelines
2	Rond-point contournement N5
3	Rond-point Place de Frasnes
4	Rue Hoebeke
5	Rue Cadeau
6	Chemin de Frasnes
7	Rue Odoumont
8	Rue de la Chapelle
9	Rue Alphonse Planche (entre Chassart et Aubry)
10	Rondpoint place du Terminus
11	Rue des 3 arbres (entre Léon Mercier et Stassart)
12	Rue du By

Circuit 1 (A)	
Ordre	Rues
1	Zonning de Frasnes lez Gosselies
2	Rue de Sart-Dames-Avelines (aller - retour) (partie 1)
3	Rue des Français
4	Rue Champ de la Chapelle
5	Rue François Givron
6	Rue Zéphirin flandre
7	Rue Henri Loriaux (partie 1)
8	Rue des Frênes
9	Rue François Givron
10	Chaussée de Bruxelles
11	Rue Albert 1er
12	Rue Vanbeneden
13	Rue Delmotte
14	Rue Eugène Gilles (en partie)
15	Rue Henri Loriaux (partie 2)
16	Rue Hoebeke
17	Rue du Cadeau
18	Rue Hoebeke
19	Rue Commune
20	Chemin de Frasnes

21	Rue Hoebeke
22	Rue de l'Eglise
23	Rue de Bruxelles
24	Rue Sart-Haut
25	Rue de la Justice
26	Rue Moulin Charon
27	Rue Odoumont
28	Rue Sainte Anne
29	Rue de la Station
30	Rue Wattimez Haut
31	Rue Point du jour
32	Rue Wattimez Bas
33	Rue de la Station
34	Rue de Houtain (aller - retour)
35	Rue de la Station
36	Rue Sart-Haut
37	Rue de Bruxelles
38	Rue de l'Eglise
39	Rue Hoebeke
40	Rue reine Astrid
41	Rue Léopold II
42	Rue Vanbeneden
43	Rue reine Astrid
44	Rue Staumont (Aller - retour)
45	Place de Frasnes
46	Rue Jean Baptiste Loriaux
47	Rue de la Chapelle
48	Rue du Warchais (en partie)
49	Chemin du Brouhon
50	Rue Dominique Seret
51	Rue de la Chapelle
52	Rue du Tilleul
53	Rue Haute
54	Rue du Calvaire
55	Rue de Chassart (aller - retour)
56	Rue Alphonse Planche (en partie)
57	Rue Edmond Aubry
58	Rue Léon Burny
59	Rue Ernset Solvay
60	Rue des Combattants (en partie)
61	Rue Léon Mercier
62	Rue des 3 Arbres
63	Rue Ernset Solvay

64	Rue Alphonse Helsen
65	Rue D'en Dessous
66	Rue du By
67	Rue D'en Dessous
68	Chaussée de Bruxelles
69	Rue Pont-à-Migneloux
70	Rue Edouard Lacroix (aller - retour)
71	Rue de Gosselies
72	Rue Journeau (aller - retour) (en partie)
73	Rue de Taravisée
74	N5
75	Chaussée de Bruxelles
76	N5
77	Chaussée de Bruxelles à Frasnes-Lez-Gosselies
78	Rue de Sart-Dames-Avelines (partie 2)
79	Rue Uyttebroeck

Circuit 2 - Equipe 1 (A+C)	
Ordre	Rues
1	Cité Champ du Roux
2	Place des Combattants
3	Rue de l'Enclotre
4	Rue Sainte Anne
5	Rue Léopold II
6	Rue Willem Michaux
7	Rue Edouard Givron
8	Rue Eugène Gilles
9	Rue Blanchart
10	Place de Frasnes
11	Chemin du bois d'Arnelle
12	Rue de l'Escaille
13	Rue du Cadeau
14	Rue du Warchais
15	Rue Dominique Serret
16	Rue Gaston Boudin
17	Rue Champ du Monceau
18	Rue de la Couronne
19	chemin Bruart
20	Cité Mellet La Neuve
21	Rue des Combattants
22	Rue Saint Amand
23	Rue Rucquoy

24	Rue Herbert Hoover
25	Rue Lorette
26	Rue Brigade Piron
27	Rue Gaston Wautot
28	Rue de la Blanchisserie
29	Rue Saint Jean
30	Rue de Wayaux
31	Rue August Sottiaux
32	Chemin du Cerisier
33	Rue du Bragard
34	Rue des Près
35	Rue du Mitan
36	Rue Edouard Lacroix (en partie)
37	Rue de la Vallée
Circuit 2 - Equipe 2 (B+D)	
Ordre	Rues
1	Rue François Givron
2	Rue Debiegne (en partie)
3	Rue Marja
4	Rue Eugène Gilles
5	Cour Bauthier
6	Rue Drève de la Source
7	Rue Bringand
8	Rue du déporté
9	Rue Trichon
10	Rue Gode
11	Rue Bielle
12	Rue Vandendrisse
13	Rue du Petit Marais
14	Rue d'Egypte
15	Rue Commune
16	Chemin de Pierpont
17	Rue de la Chapelette
18	Hangar communal - ravitaillement
19	Rue Grand Blocus
20	Rue Questienne
21	Rue Révioux
22	Rue Sart Bas
23	Rue du Ry
24	Rue de la Fontaine
25	Rue du Berger
26	Rue Sart Haut (en partie)
27	Rue de la Baille

28	Rue du bouchon
29	Rue des Hayettes
30	Impasse Lannois
31	Rue Journeau
32	Rue de la Drève

Circuit 3 (B+D)
Chemins de remembrement